

L'Éveil et La Concorde - Actualités

Une majorité de presque 3 000 voix pour le péquiste Benoit Charette



Publié le 10 Décembre 2008
Benoît Bilodeau

Nouveau député de Deux-Montagnes

Écarté par l'Action démocratique du Québec (ADQ) lors du scrutin de mars 2007, le Parti québécois (PQ) et son candidat, Benoit Charette, ont repris de belle façon la circonscription électorale de Deux-Montagnes avec une victoire qui, jamais, n'a laissé l'ombre d'un doute.

Sujets : [Fondation Jules](#) , [Parti libéral du Québec](#) , [ADQ](#) , [Deux-Montagnes](#) , [Québec](#)

À sa toute première tentative à une élection provinciale, Benoit Charette, un gestionnaire de programmes locaux pour la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, a remporté une victoire sans équivoque avec 11 932 voix et 43,09 % des votes exprimés. Il a facilement devancé la libérale Marie-France Daoust, avec 2 953 voix, et la députée adéquistes sortante, Lucie Leblanc, avec 6 949 voix. Cette dernière, portée par la vague adéquistes, rappelons-le, avait causé la surprise, en 2007, en raflant la circonscription de Deux-Montagnes par 1 132 voix devant le candidat péquiste d'alors, Daniel Goyer. La libérale Paule Fortier avait terminé troisième.



(Photo Yves Déry) - Le nouveau député de Deux-Montagnes, Benoit Charette, entouré de partisans.

Dès les premiers moments de la soirée, le péquiste Benoit Charette a pris les devants face à ses deux principaux adversaires. Ainsi, à 20 h 27, après le dépouillement d'une toute première boîte de scrutin, Benoit Charette bénéficiait de 53 voix, contre 29 pour Marie-France Daoust et 17 pour Lucie Leblanc. Après cinq boîtes, le candidat péquiste pouvait compter sur 249 voix comparativement à 152 et 104 pour ses adversaires libérale et adéquistes. Après 10, l'avance de Benoit Charette se maintenait toujours, mais faiblement, cette fois à 56 voix.

Après 20 boîtes de scrutin, un peu avant 21 h, Benoit Charette était en mesure de respirer un peu plus facilement, puisque son avance s'est alors accrue à un peu plus de 300 voix. Dès lors, le candidat péquiste n'a plus été inquiet de la soirée par ses deux principaux adversaires, sa majorité augmentant au fur et à mesure que les résultats étaient dévoilés.

Même s'il aurait pu l'être bien avant, Benoit Charette a officiellement été déclaré élu à 21 h 40, après le dépouillement de 73 des 198 boîtes de scrutin. Le nouveau candidat péquiste de Deux-Montagnes détenait alors 3 981 voix, contre 2 969 pour la libérale Marie-France Daoust, qui en était également à une première tentative, et 1 750 pour l'adéquistes Lucie Leblanc. L'avance de M. Charette sur sa principale adversaire était alors d'un peu plus de 1 000 voix.

Au final, le candidat péquiste a ainsi obtenu 11 932 voix, l'équivalent de 43,09 % des votes exprimés. Pour leur part, Marie-France Daoust, du Parti libéral du Québec, a récolté 8 979 voix (32,42 %), Lucie Leblanc, de l'ADQ, 4 983 voix (17,99 %), Guy Rainville, chef du Parti vert du Québec, 1 168 voix (4,22 %) et Julien Demers, de Québec solidaire, 632 voix (2,28 %).

En tout, 28 234 des 46 309 électeurs inscrits ont exercé leur droit de vote en cette journée de scrutin, pour un taux de participation de 60,97 %, légèrement supérieur donc à la moyenne provinciale qui s'établit à 57,33 %. Enfin, précisons que 540 bulletins de vote ont été rejetés.